

	Conseil du 7 juillet 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Mobilité Direction de la multimodalité	N° 2017-486

Subvention pour l'organisation des 1ères assises des vélos entrepreneurs du 2ème forum de la filière vélo et d'Urba'cycle à Mérignac les 18 et 23 septembre 2017 - Décision - Autorisation

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le 2 décembre 2016, Bordeaux Métropole a approuvé son 2^{ème} plan vélo 2017-2020 qui porte la forte ambition de faire de Bordeaux, la « Capitale du vélo » et vise une part modale du vélo de 15% en 2020, grâce à un budget s'élevant à 70 M€ sur 4 ans.

La promotion du vélo passe notamment par son usage dans le cadre professionnel. En effet, de plus en plus de professionnels, micro-entreprises et auto-entrepreneurs notamment choisissent le vélo comme moyen de déplacement principal (du livreur à l'esthéticienne en passant par le plombier) car il est plus rapide et plus économique en milieu urbain.

Par ailleurs, de nouveaux types de vélos émergent pour répondre aux besoins de ces professionnels mais aussi des particuliers (vélos-cargos, vélos à assistance électrique, vélos pliants etc.), vendus et donc promus par les professionnels du monde du vélo.

Ces vélocistes et travailleurs à vélo ressentent le besoin de se fédérer et de créer une instance de discussion et d'organisation d'évènements pour promouvoir et développer leurs activités.

C'est ainsi qu'a eu lieu le 9 mai 2016 le 1er forum de la filière vélo, à destination des professionnels du secteur, organisé par la ville de Mérignac et qui a rassemblé une centaine de participants.

Fort de ce succès, l'Association de la filière économique du vélo en Nouvelle-Aquitaine (AFEV) a été créée pour fédérer la filière vélo, offrir un lieu d'échanges et organiser des évènements conjoints.

Une deuxième édition du forum vélo plus importante et s'adressant à un public plus large est ainsi organisée à Mérignac, sous forme de 2 évènements qui s'inscrivent dans le programme de la semaine de la mobilité (du 16 au 23 septembre 2017) organisée par Bordeaux Métropole :

Lundi 18 septembre 2017

- 10h-12h : 1^{ères} assises des vélos entrepreneurs s'adressant aux professionnels travaillant à vélo.

- 12h30-13h15 : assemblée générale AFEV.
- 14h-18h : 2^{ème} forum de la filière vélo s'adressant aux professionnels, vélocistes, associations et institutionnels engagés dans le domaine du vélo.

Samedi 23 septembre 2017

- Urba'cycle à Mérignac, évènement à destination du grand public pour la promotion du vélo, et conclusion de la « Semaine de la mobilité » organisée par Bordeaux Métropole.

Ces évènements sont pleinement intégrés dans le programme de la semaine de la mobilité organisée par Bordeaux Métropole qui en fera, avec d'autres, la promotion. Urba'Cycle permettra notamment de clore officiellement la semaine de la mobilité.

Le coût de ces évènements est estimé à 43 000 €. Il vous est proposé, suite à la demande faite par l'AFEV, de décider d'une participation de 9 000 € de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 5217-2 ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la délibération n° 2016-722 du Conseil de Bordeaux Métropole du 2 décembre 2016 portant adoption du 2^{ème} plan vélo métropolitain 2017-2020 « Bordeaux, capitale du vélo » ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la démarche de l'Association de la filière économique du vélo en Nouvelle-Aquitaine (AFEV) s'inscrit dans les actions en faveur de la politique métropolitaine de mobilité et en particulier, de sa politique vélo,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 9 000 euros en faveur de l'Association de la filière économique du vélo en Nouvelle-Aquitaine pour l'organisation des 1^{ères} assises des vélos entrepreneurs, le 2^e forum de la filière vélo et Urba'cycle à Mérignac les 18 et 23 septembre 2017.

Article 2 : d'approuver le projet de convention annexé au présent rapport.

Article 3 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2017, chapitre 65 article 6574.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 AOÛT 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 7 AOÛT 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-présidente, Madame Brigitte TERRAZA</p>
---	---